

**Syndicat Intercommunal  
du Service Public de l'Eau  
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
du 28 février 2023**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le vingt-huit février deux-mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

**Date de la convocation :** 22 février 2023

**Date de l'affichage :** 22 février 2023

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres présents :** 16

**Etaient présents :** PASCAL Florent ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert

**Etaient excusés :** TOUREL Jean-Luc, PRADIER Éric, DOLADILLE Monique

**Participaient à la réunion :** Aline LARRIEU ARGUILLE, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Michel RISSE

**Objet : Demande d'adhésion de la Commune de Ste Marguerite Lafigère  
CS202302009**

Le Président informe que dans la continuité des discussions sur le transfert de compétence aux communautés de communes au 1er janvier 2026, la Commune de Ste Marguerite Lafigère a sollicité une rencontre entre le conseil municipal, le Vice-Président de la CDC chargé du transfert et les élus du SISPEC. Cette rencontre s'est tenue le 10 février 2023 en Mairie de Ste Marguerite.

Par courrier daté du 17 février 2023, la commune de Ste Marguerite Lafigère demande son adhésion au SISPEC au 1er janvier 2024.

Le Président précise que nous avons l'opportunité de travailler avec le bureau d'études Gétudes qui a déjà travaillé sur les données de la Commune de Ste Marguerite Lafigère dans le cadre de l'étude de transfert de compétences eau assainissement à la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents décide de lancer une étude d'intégration avec le concours du cabinet Gétudes et autorise le Président à signer tout document dans le cadre celle-ci.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme à Les Vans,  
Le Président,  
Jean-Marc MICHEL.

